



COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un le mardi quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de François DEVILLE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 septembre 2021

Etaient présents : Mesdames FAUDOT Claudine (arrivée à 19h47), DUMAS Isabelle, DAL-PAN Mathilde (arrivée à 19h56), BLANC Maryse, DUSSAPT Christiane (arrivée à 19h47), BORNARD Fabienne, BERNARD Nadia, BOISSINOT Muriel, GENELOT Manon, Messieurs DEVILLE François, NEURAZ Gilles, FAVIER BOSSON André, CONDEVAUX Jean-François, BECHEVET Patrick, JACQUET Frédéric, VUATTOUX Christian, Monsieur LARDON Jean-Yves, DUBOULOZ Emmanuel, DUPUIS Jérémy, BUTTAY Christophe, MAÏON-FONTANA Samuel.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame DESPRES ayant donné pouvoir à Monsieur NEURAZ Gilles
Madame GOUACHON Véronique ayant donné pouvoir à Monsieur DEVILLE François
Monsieur BURNET Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Madame GENELOT Maryse
Madame CARRERAS-CANDI Clara ayant donné pouvoir à Madame DAL-PAN Mathilde

Absents excusés : Madame BOUTEVILLE Françoise, BONDURAND Jean-Claude

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal et ce, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur FAVIER-BOSSON André a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 04 MAI 2021

Chaque membre du conseil municipal ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal, les élus présents voudront bien décider de l'approbation de ce document.

Monsieur Jean-Pierre Burnet précise que lui-même, Madame Genelot , Monsieur Maion-Fontana ont voté contre la garantie d'emprunts du projet de logements aidés rue du Manoir à Noyer .

Le compte-rendu de la séance du 10 août 2021 est approuvé, en tenant compte de cette rectification, à l'unanimité par les membres présents.

INFORMATIONS/DÉCISIONS

- Attribution du marché de la rénovation de la Chaufferie de l'Ecole J. DESSSAIX à la société HAUTEVILLE pour un montant de 84 947.53€ TTC

QUESTIONS À DELIBÉRER

1- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Extinction éclairage public la nuit à compter du 01/10/2021

Exposé : Jean- François CONDEVAUX adjoint aux réseaux

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L2212-2, 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, l'éclairage public fait partie intégrante des pouvoirs de Police du Maire.

À ce titre, il propose au Conseil Municipal, après avoir analysé les besoins d'éclairage vis-à-vis de la sécurité des déplacements, des personnes et des biens, que soit programmée une extinction de l'éclairage public la nuit sur l'ensemble de la commune, considérant, au vu de données objectives, qu'à certaines heures de la nuit l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

L'extinction de l'éclairage public pour les secteurs concernés par la présente délibération permettra ainsi de limiter l'impact de l'éclairage sur l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses et les émissions de gaz à effet de serre et de réaliser des économies en maîtrisant la demande en électricité.

Le but de cette démarche est de préserver la biodiversité et la santé humaine.

Des adaptations pourront être prévues lors de fêtes ou d'évènements particuliers.

Mme BLANC demande si cette démarche aura une application sur le domaine privé, par exemple dans les résidences. Une réponse lui est apportée : cette application se fera uniquement sur le domaine public, une sensibilisation sera possible mais il n'est pas possible d'imposer cette mesure.

Mme BOISSINOT demande si cette mesure d'extinction de l'éclairage public sera appliquée pour les bâtiments de la Mairie et de la salle communale. La réponse apportée est positive.

Madame GENELOT signale qu'une sensibilisation devrait être effectuée auprès de la personne responsable de la Carrosserie des Bougeries car l'éclairage est activé également le soir du fait d'une activité 24h/24h. Monsieur Le Maire va contacter le propriétaire pour lui demander de limiter ses émissions lumineuses nocturnes.

Madame DUMAS demande si l'extinction de l'éclairage public ne va pas provoquer une hausse du vandalisme. Monsieur le Maire avance les résultats d'une étude montrant le contraire. Monsieur CONDEVAUX appuie ses propos en indiquant que 80% des vols se font de jour.

Il est proposé au Conseil municipal d'interrompre l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à compter du 1^{er} octobre 2021 tous les jours de la semaine entre 23h et 05h du matin.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, avec 24 voix pour et 1 abstention (Madame BOISSINOT, en raison des dangers que représente carrefour du Crêt Baron),

- **APPROUVE** la mesure d'extinction de l'éclairage public à partir du 1^{er} Octobre 2021

2- FONCIER

Objet : Acquisition des parcelles AM 191 ET 198

Exposé : Monsieur Le Maire

Pour la séance du bureau communautaire du 14 septembre prochain, Thonon Agglomération envisage de céder à la commune, à l'origine de la demande, deux parcelles lui permettant de mener à bien l'aménagement et la gestion d'un rocher d'escalade. La réalisation de cette opération permettrait de créer le premier site naturel d'escalade de ce type sur le territoire de l'agglomération. La commune procédera à l'aménagement du site et en confiera la gestion à une association d'escalade.

Les parcelles ont été acquises par Thonon Agglomération en 2019 dans le cadre de l'acquisition du domaine de Chignens. Il s'agit des parcelles AM 191 et AM 198, situées au lieudit Les Cornaches à Allinges. Elles sont en nature de bois, non bâties, libres d'occupation et représentent 9 006 m². Elles sont situées en zones N et Ni. Un emplacement réservé est inscrit au PLU pour l'aménagement du site pour la pratique de l'escalade. S'agissant d'une cession de biens appartenant à un EPCI, une demande d'évaluation auprès du service des domaines est obligatoire. Le service des domaines a été saisi le 15 juillet 2021 et a évalué le prix de cession des parcelles à 7 455€.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De valider l'acquisition de ces deux parcelles au prix de 7 455€, d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte correspondant et tous les documents afférents à cette acquisition ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents (SIAC, Région, ...) au titre des espaces naturels boisés.

Décision :

Après débat et vote,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition des deux parcelles au prix de 7 455€
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'acte correspondant et tous les documents afférents à cette acquisition
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes compétents (SIAC, Région, ...) au titre des espaces naturels boisés.
-

3- FINANCES

Objet : Affectation du résultat du Budget annexe des Caveaux

Délibération reportée au prochain Conseil Municipal

Objet : Budget Supplémentaire (DM1) Budget annexe des Caveaux

Délibération reportée au prochain Conseil Municipal

4- RESSOURCES HUMAINES

Objet : Suppression poste adjoint administratif 80% et création poste adjoint administratif 100%

Exposé : Gilles NEURAZ, premier adjoint

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture prochaine du deuxième groupe scolaire au 1^{er} janvier, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Il est proposé à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint territorial à 80% au service périscolaire, et

La création d'un emploi d'adjoint territorial à temps complet au service Administratif à compter du 1^{er} novembre 2021.

Décision :

Après débat et vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la suppression de l'emploi d'adjoint territorial à 80% au service périscolaire et la création d'un emploi d'adjoint territorial à temps complet au service Administratif à compter du 1^{er} novembre 2021.

QUESTIONS NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION

- Suites à donner au contentieux CORCELLE

Monsieur le Maire décrit la situation : l'envoi du jugement, la présentation de l'affaire, le délai de recours dépassé, la commune est condamnée à verser environ 5000 euros, cette somme est bien inférieure aux frais d'avocats et de procédures qu'il conviendrait de mettre en œuvre, dans un souci de ne pas gaspiller l'argent public dans des procédures longues et coûteuses, ainsi la commune a fait le choix de ne pas faire appel de cette décision. Monsieur le Maire déplore l'attitude peu civique des consorts Corcelle au vu des lourds investissements réalisés dans le secteur et au vu des indemnités demandées pour mémoire entre de 10000 et 15000 euros

Mme GENELOT demande s'il y a beaucoup de contentieux de ce type avec la commune. Monsieur le Maire répond qu'il y en a peu et que ce sont essentiellement des contentieux liés à l'Urbanisme.

Monsieur LARDON prend la parole en tant que Correspondant Défense pour indiquer que le commandement du 27^{ème} BCA est assuré par Monsieur MINGUET (natif de Sciez) en remplacement de Monsieur MOREL. Le relais de la flamme du 11 novembre pourra se dérouler normalement contrairement à l'année dernière. Le départ de la Flamme se situera sur la Place de l'Étoile ainsi que quatre autres points, avec un passage par Allinges. Une proposition est faite pour la tenue d'une manifestation et la composition d'un groupe de travail avec l'école. L'Assemblée Départementale des Correspondants Défense se tiendra le Samedi 02 Octobre.

DIVERS

- Bilan de la rentrée scolaire Septembre 2021 :

Madame DAL-PAN décrit une rentrée « deux écoles en une » : 270 élèves à l'école J. DESSAIX et 205 élèves dans la future école de l'Aérospatiale, l'arrivée de la nouvelle

directrice Madame DUCHAMP, accompagnée d'une directrice adjointe (Madame MERCIER).

L'intervention des « gilets verts » aux abords de l'école DESSAIX a été très appréciée le jour de la rentrée permettant à celle-ci de s'effectuer d'une manière sereine malgré les contraintes spatiales des abords de l'école.

La fréquentation de la cantine (+ de 260/280 enfants) est importante, la fourniture des repas par l'APEI apporte une grande satisfaction tant en termes de qualité que de délais, livraisons....

Concernant la qualité de la prise en charge des enfants sur le temps méridien par des animateurs, Monsieur le Maire prévoit une sollicitation de la CAF dans le cadre d'un PEDT pour mettre en place des animations et garantir un accueil de qualité. Les nouveaux délais pour l'ouverture de l'école de l'Aérospatiale, début janvier 2022 sont tenus, le mur d'escalade à l'intérieur de la salle de gymnastique est installé.

Madame FAUDOT revient sur le déroulement du Forum des Associations qui s'est bien passé avec une bonne visibilité des associations d'Allinges.

À propos de la restauration scolaire, Madame FAUDOT indique un suivi de la qualité des repas. Elle prévoit également un projet d'inclusion sociale (personne en situation de handicap).

Madame FAUDOT parle du renforcement du groupe « routes » avec un travail sur le réaménagement des arrêts de bus.

Mme GENELOT demande des précisions sur les jours d'ouverture de la chasse qui a débuté le dimanche 12 septembre. Monsieur le Maire se renseigne et communiquera dès que possible les éléments à l'ensemble du conseil.

- Carrière du Lyaud :

Madame BLANC Maryse revient sur la réunion du 16 Août avec Messieurs le Sous-préfet, R. BAUD, les maires G. THOMAS (Sciez), F. DEVILLE (Allinges), C. ARMINJEON (Thonon), la DREAL, Madame FAUDOT, les Carrières Chablaisiennes, SAGADRANSE et la gendarmerie.

Cette réunion de suivi de l'exploitation est à mettre à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet, et pas à pas des solutions devront être apportées par l'exploitant pour remédier aux troubles à l'ordre public générés par les norias de camions. Des contrôles de gendarmerie vont être multipliés, la commune d'Allinges a réitéré sa demande de voir les flux être repartis équitablement entre les différentes communes et est toujours dans l'attente de propositions sur des itinéraires alternatifs comme l'a demandé le commissaire enquêteur dans son rapport établi suite à l'enquête publique .

Monsieur le Maire exprime ses remerciements pour l'investissement de Mme BLANC et Mme RIOTTON qui ont travaillé avec l'avocat sur les mémoires en réplique sur le recours de la commune au Tribunal administratif de Grenoble en lien.

- Goudronnage sur la Route des Châteaux :

Monsieur DUBOULOZ indique que les administrés sont satisfaits de cette mesure tout en regrettant que la route ne soit pas goudronnée dans son intégralité .Monsieur le Maire répond

qu'il partage cette remarque mais que la commune porte actuellement de lourds investissements et que les budgets ne sont pas extensibles .

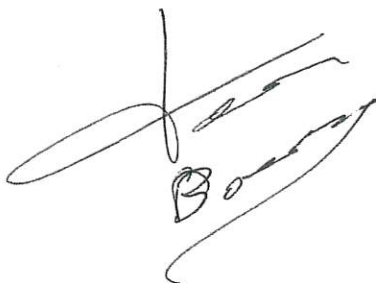
Maison Départementale de la Jeunesse et de la Famille (MDEF74) : une nouvelle structure d'accueil pour environ 6 enfants sera opérationnelle d'ici deux mois sur la commune d'Allinges.

- Madame DUMAS précise que les Journées Européennes du Patrimoine se déroulent ce week-end avec aux châteaux, un concert le samedi 18 Septembre intitulé « Marie Femme sacrée, sacrée Femme » et une exposition photo le dimanche 19 Septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique à vingt-et-une heures et quarante-huit minutes.

Procès-verbal de séance dressé par le secrétaire élu par ses pairs présents en l'assemblée communale du quatorze septembre 2021.

Le secrétaire de séance,
André FAVIER-BOSSON



Le Maire,
François DEVILLE

